

Camps de jour, une mission « loisir » à réaffirmer

Par André Thibault, professeur émérite

Le 29 novembre 2018, l'Observatoire québécois du loisir a tenu un séminaire sur l'intégration en camp de jour où on s'interrogeait sur les effets de plusieurs facteurs de changement récents. La formule de ce genre de séminaire consiste à réunir, sur invitation, des acteurs et des experts du domaine pour exercer une veille des enjeux et des tendances conformément à la mission de l'OQL.

L'une des dimensions abordées le 29 novembre touchait la mission du camp de jour. Les acteurs présents se sont notamment demandé si cette mission devait ou non être adaptée, réaffirmée ou modifiée de fond en comble sous la pression des changements en cours dans la société, chez les parents, chez les enfants et dans les administrations publiques et commerciales.

Le présent bulletin rend compte des positions du groupe d'experts et des pistes suggérées pour améliorer le programme des camps de jour en matière d'intégration.

Des faits et des exigences à prendre en compte

Depuis le début des années 2000, dans une perspective de conciliation famille-travail, les parents ont poussé les camps de jour à offrir un service de garde, qui en période estivale prend le relais des services de garde en milieu scolaire. Ce service s'est répandu dans l'ensemble des camps de jour municipaux du Québec, exigeant des modifications d'horaires, de procédure d'inscription et du nombre de semaines de camp de jour. Ainsi, les parents peuvent déposer leurs enfants plus tôt au camp de jour et les reprendre plus tard dans la journée. Dans plusieurs cas, l'inscription peut être effectuée à la journée ou à la semaine, alors que traditionnellement elle couvrait la saison entière. Cette souplesse permet d'adapter le programme

aux périodes de vacances familiales et aux autres offres de loisirs d'été (camps de vacances, camps de jour disciplinaires ou spécialisés comme les écoles de soccer et de hockey) ou simplement de tenir compte de la capacité de payer des parents. Elle n'est cependant pas sans effet sur l'expérience de vie de groupe au cœur de la vie en camp de jour.

Sur un autre plan et particulièrement dans les camps de jour publics, les enfants ont des besoins parfois complexes dus à des limitations fonctionnelles avec lesquelles doivent composer des moniteurs ou des animateurs souvent inexpérimentés en la matière. La planification de l'animation et de l'encadrement se complexifie avec la présence d'enfants fortement médicamenteux, d'enfants atteints de divers troubles diagnostiqués (TDAH, autisme),

d'enfants présentant des déficiences physiques et intellectuelles significatives, ou encore d'enfants dont les parents séparés ou divorcés ont peine à harmoniser leurs horaires et consignes.

Voilà qui pose des défis nouveaux sur plusieurs plans et interpelle les directions et le personnel des camps de jour. Pour faire face à ces défis, il n'est pas rare qu'on fasse appel à des intervenants spécialisés (comme des psychoéducateurs) comme le font les écoles. Parfois on établit des « plans quasi cliniques ». Dans le cas des enfants handicapés, le défi est aussi d'ordre financier s'il faut assurer leur accompagnement. Plusieurs se demandent jusqu'à quel point il faut adapter la programmation du camp de jour pour accommoder ces enfants. Aujourd'hui, tous reconnaissent que

les parents ont des exigences et des attentes qui se traduisent parfois par des mouvements d'impatience..

Ces exigences portent autant sur l'organisation matérielle et logistique (horaires, services alimentaires, information, etc.) que sur les objectifs du camp de jour. Ainsi, certains ont peine à accepter le jeu libre sous prétexte qu'ils n'en voient pas le caractère positif dans le développement des enfants; ils n'y voient pas de fin éducative, donc considèrent que le temps consacré au jeu libre est improductif. Voilà qui pourrait expliquer en partie pourquoi plusieurs parents préfèrent les camps thématiques ou disciplinaires; les programmes de ces camps leur semblent plus éducatifs et davantage de nature à favoriser l'évolution de leur enfant.

Enfin, le mouvement des saines habitudes de vie voit les camps de jour comme des lieux d'apprentissage, parfois même de prescription de bons comportements, en continuité avec l'école. Comment mettre en œuvre le plaisir de bouger, source d'habitude au quotidien, plutôt que l'obligation de le faire?

Devant ces changements objectifs et ces sollicitations parfois pressantes, on se demande s'il faut maintenir la mission traditionnelle des camps de jour, qui consiste à offrir une expérience de loisir estival.

Le camp de jour peut-il être aussi un programme éducatif parascolaire ou parafamilial, un programme thérapeutique, un programme d'intégration sociale, un service de garde, un programme de développement de saines habitudes dans plusieurs domaines

ou un programme d'école d'été en soccer, hockey ou équitation?

Réaffirmer la mission loisir des camps de jour

Les praticiens et les chercheurs présents au séminaire étaient unanimes : *le camp de jour doit garder sa mission d'offrir des expériences de loisir estival aux enfants.*

L'expérience de loisir est fondée sur le plaisir, la découverte, la liberté de choix et les liens sociaux par le jeu, la culture, l'activité physique, le plein air et, dans une certaine mesure, l'engagement dans sa collectivité. En été, les activités en plein air, souvent en lien avec les éléments naturels, dominant.

En d'autres mots, le camp de jour ne peut devenir un service scolaire ou parascolaire d'été, un service rééducatif ou même de répit. Son programme, ses activités et son animation ne sont pas fondés sur les restrictions ou les limites de l'enfant, mais sur leurs désirs et leurs aspirations.

En atelier d'experts, on a rappelé qu'au camp de jour, les groupes sont composés d'enfants aux besoins, capacités, attentes et intérêts distincts. « Comme tout le monde, je suis différent », rapportait un participant.

Parce qu'il est un service public, le camp de jour doit toutefois s'adapter au monde dans lequel il évolue. Dès lors, la réalisation de sa mission doit s'incarner dans la société d'aujourd'hui, ses valeurs, ses exigences et ses acteurs.

Le service public exige de respecter les valeurs d'accessibilité, de

sécurité, de diversité et, aussi, de l'utilisation honnête des fonds publics. Le caractère municipal des camps de jour et la liberté légitime des municipalités d'offrir ou non un camp de jour en font aussi un service évoluant dans un univers politique où les décisions obéissent à la dynamique des communautés et des enjeux publics. En ce sens, offrir un camp de jour public dans une municipalité est une décision politique. En conséquence, la fonction de communication et d'interaction avec les enfants et les parents devient essentielle.

Des pistes d'action à développer et à tester

Pour bon nombre des enjeux soulevés, les experts ont dressé une liste de pistes d'action qui devront de toute évidence être développées, mises à l'essai et évaluées.

Communications avec les parents

Le programme des camps de jour est l'un des plus anciens programmes de loisir public. Il s'est déployé de multiples façons au fil des années et selon les milieux de sorte que la plupart des parents en ont une connaissance issue tout autant de plusieurs sources que de leur propre expérience. Quand ils y inscrivent leurs enfants, ce sont ces expériences diverses et celles qu'ils vivent avec les autres services à l'enfance (CPE, service de garde en milieu scolaire) qui modèlent leurs attentes et leurs perceptions. Peuvent s'ensuivre des malentendus, des attentes déceptions, bref, une vision du camp de jour erronée par rapport à la vision ou au modèle du camp de jour qui leur est offert.

Devant ce risque, il semble bien

avisé que la direction de chaque camp de jour prenne l'initiative de bien décrire le programme et de le faire connaître. Le camp de jour étant un service que les parents « achètent », il est primordial qu'ils le connaissent, et en connaissent la vision sous-jacente, ses activités, ses valeurs et ses exigences au point que l'acte d'inscription de leurs enfants constitue en quelque sorte un contrat moral entre eux et la direction du camp.

Cette communication doit se concrétiser dans une information en temps réel sur les horaires, les activités et, pourquoi pas, les menus. Ainsi, les parents se sentiront en sécurité et augmenteront leur confiance envers le camp de jour.

Communication avec les enfants en situation de loisir

Dans la mesure où le camp de jour se définit comme un programme de loisir, il est cohérent de considérer les enfants comme des acteurs de leur propre loisir, tout en prenant en compte leur jeune âge, les limites à leur autonomie et les impératifs de la vie de groupe. Il y a un équilibre à trouver entre consignes et initiatives. C'est dans cette perspective que le jeu libre, les projets autogérés et les caucus de campeurs s'insèrent de plus en plus dans les usages.

C'est aussi dans cette perspective qu'il convient d'aborder les enfants davantage en fonction de leurs capacités et leurs intérêts que de leurs limitations fonctionnelles et des restrictions qu'elles imposent. Bref, il faut éviter de définir et de voir les enfants d'abord en fonction de leurs limites ou pire de leur diagnostic; on mettra plutôt l'accent sur leurs passions, leurs attentes et

leur capacité de s'engager dans des activités qui mobiliseront leur potentiel, même si celui-ci est restreint.

Dès lors, la consultation, la participation et l'engagement des enfants deviennent des fonctions qui contribuent à définir la culture du camp de jour et à circonscrire le « produit » que les parents reçoivent.

Accessibilité et intégration d'enfants handicapés

La vision du camp de jour en tant qu'expérience de loisir et service public oriente les valeurs et les principes qui président à l'accueil d'enfants différents.

La valeur d'accessibilité au loisir public, à laquelle s'ajoute le droit universel au loisir des enfants, justifie au premier chef l'accueil d'enfants handicapés. Selon diverses observations et discussions, au nom de l'accessibilité on cherche surtout à réduire les barrières physiques, financières, temporelles, sociales et psychosociales. La réduction de telles barrières est une condition préalable, mais ne saurait être une finalité. C'est aux possibilités d'être un membre à part entière du groupe ou de la collectivité et de vivre des expériences de loisir et de vie de groupe à la hauteur de leurs capacités et de leurs désirs que les acteurs du loisir public sont conviés.

Se posent alors plusieurs questions, certaines s'appliquant à tous les enfants, et d'autres plus spécifiques aux cas d'enfants dont certaines capacités sociales ou physiques sont plus limitées.

Pour l'ensemble des enfants, on

évalue les moyens financiers, matériels et humains de répondre aux désirs, on évalue la gestion du risque, la responsabilité civile des organisations de camp de jour, et, enfin, la demande des parents et leur capacité de payer. Pour les enfants aux capacités limitées, on cherche à identifier et mesurer les moyens matériels, financiers et humains, et ceux liés à la programmation pour réduire l'impact des limites à profiter du camp de jour en tant que loisir estival; il faut ensuite en évaluer les effets sur l'ensemble des enfants et sur la programmation.

Rappelons que, en accueillant déjà des enfants d'âges différents, présents durant des périodes variables, pauvres et riches, ayant des capacités physiques et intellectuelles inégales, les camps de jour ont acquis une expérience d'adaptation à leurs « usagers diversifiés ».

S'il a fallu comprendre la différence entre un enfant de six ans et un autre de douze ans, entre un enfant présent deux jours par semaine et un autre présent cinq jours, on peut bien comprendre les autres types de différences, puis, selon ses moyens, adapter programmes, activités et vie de groupe sans dénaturer la mission du camp de jour.

Les municipalités peuvent ainsi présenter une offre honnête à ces enfants et à leurs parents, et éventuellement aborder les avenues de leur participation et de leur partenariat pour l'amélioration de l'accessibilité. Enfin, il reste possible que, dans certaines

circonstances, on constate l'impossibilité de rendre le camp de jour accessible à tel enfant. Il restera à voir comment lever les barrières de part et d'autre.

L'appel à des spécialistes

Le séminaire a mis en valeur une certaine incohérence, pendant l'année scolaire les enfants ayant des limitations fonctionnelles sont accompagnés de nombreux spécialistes, pendant la saison estivale les mêmes enfants ayant les mêmes besoins complexes sont confiés à des accompagnateurs d'un peu plus de 16 ans.

Ainsi, pédagogues, psychoéducateurs, développeurs d'instruments de loisir adaptés, kinésologues, nutritionnistes, travailleurs sociaux, infirmières et bien d'autres spécialistes peuvent être autant de personnes-ressources appelées à éclairer la direction et le personnel d'animation des camps de jour. Leur apport sera d'autant plus utile que les camps de jour sauront poser les questions appropriées et

demander des services dans le respect de leur mission.

Un chantier ouvert

Le séminaire a permis de dégager diverses pistes de réflexion et même d'action. Les défis ou les problématiques importantes en matière d'intégration et d'accommodements demeurent au centre des préoccupations administratives, financières et sociales.

Bien que tous les participants reconnaissent la grande pertinence de comprendre les obligations pour le loisir public et les limites des services, aucun n'a remis en question véritablement la mission des camps de jour et l'importance de l'intégration.

La provenance diversifiée des participants a permis de partager des préoccupations très concrètes, par exemple les limites des responsabilités municipales en matière de service de santé

(gavage, injections) ou de gestion de comportements difficiles à gérer (désorganisation). Des travaux ont été publiés dernièrement¹ et d'autres sont en cours². D'autres participants se sont interrogés sur les profils des enfants handicapés pour améliorer la planification des ressources financières et humaines. Une première exploration répertoriant les méthodes, indicateurs et base de données a été effectuée. Un projet de plus grande envergure vient de recevoir une confirmation de budget, les travaux visant à comprendre avec plus d'acuité les profils de clientèles se poursuivent. D'autres participants se sont intéressés à l'amélioration des connaissances et des interventions, dans une optique concertée de complémentarité et de continuité. Diverses rencontres entre des partenaires nationaux ont été réalisées et d'autres sont à venir.

Enfin, l'idée d'une table nationale sur les camps de jour a été lancée. L'idée chemine et est porteuse de concertation, de partenariat et surtout d'enthousiasme.

Références

¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2019) *Obligation d'accommodement raisonnable des camps de jour à l'endroit des enfants en situation de handicap requérant des soins de santé*

http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/Fiches_sante_camps_jour.pdf

² Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse poursuit ses travaux sur la gestion de comportements difficiles à gérer.